

et provocatrice. Il a avisé ses interlocuteurs de ne pas interpréter l'intention canadienne d'en arriver à un règlement négocié du conflit comme un manque de détermination de sa part pour régler le problème. À moins que la pêche ne cesse, le Canada n'aura d'autre choix que de reprendre ses interventions en haute mer.

Enfin, le sous-ministre a souligné les actions entreprises par la marine britannique et la marine irlandaise à l'endroit des chalutiers espagnols envers qui les preuves de pêche illégale sont de plus en plus accablantes. M. Smith a conseillé à l'Espagne de songer sérieusement aux préoccupations grandissantes exprimées à travers le monde au sujet des pratiques de pêche de la flotte espagnole.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874